

Explication de vote concernant la résolution A/C.1/60/L.6 « le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient »

Monsieur le Président,

- La Suisse a voté cette année de nouveau en faveur de la résolution L.6.
- Cette résolution œuvre principalement pour l'universalité du Traité sur la non-prolifération nucléaire et s'adresse au seul pays de la région qui n'a pas ratifié le TNP.
- Tout en soutenant ces efforts, la Suisse attache aussi une grande importance à une meilleure mise en oeuvre des obligations existantes. Elle va continuer à défendre cette position également dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. Dans ce contexte, une pleine collaboration avec l'Agence Internationale de l'Energie Atomique est essentielle. Mon pays est préoccupé par la situation qui a conduit à la résolution relative à l'Iran, adoptée le 23 septembre 2005 par le Conseil des gouverneurs de l'agence.
- Sous le titre de la résolution – le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient - la Suisse comprend le texte comme appel politique contre la prolifération nucléaire dans la région entière.
- Pour assurer un soutien aussi large que possible, il est indispensable que les auteurs de la résolution doivent tenir compte du contexte actuel et de tous les développements qui touchent l'ensemble des pays de la région.

Je vous remercie.